

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de Rabastens (Tarn) certifie que le Conseil Municipal a été régulièrement convoqué en séance publique ordinaire le 27 mars 2017 à 20h45.

Rabastens, le 21/03/2017
Le Maire,

Présents:

Pierre VERDIER - Sabine ARTUSO - Daniel BARRAQUE - Danièle BOROT - Paul BOZZO - Albert BRAS - Alain BREST - Sarah CAMPREDON - Jean-François CARIVEN - Françoise CATHALA - Cécile DERREVEAUX - Jean-Guy LECLAIR - Jacqueline FELZINES - Christian LE GRAND - Bernard MONTFRAIS - Bernard MONTLIVIER - Ludivine PAYA DELMON - Marie-Pierre ROBERT - Jean-Paul RUFFIO - Stéphanie SARRADE - Christian TABOURIN - Annie VIGNERAC

Représentés :

Madame Séverine AHLSELL DE TOULZA ayant donné procuration à Paul BOZZO
Monsieur Jean François COZZOLINO ayant donné pouvoir à Jean-Guy LECLAIR
Madame Dominique MOUCHET ayant donné procuration à Bernard MONTLIVIER
Madame Marie-Martine MANIAGO ayant donné procuration à Ludivine PAYA DELMON
Madame Aude CAPELLI ayant donné procuration à Cécile DERREVEAUX
Monsieur Guy DELHAYE ayant donné procuration à Pierre VERDIER
Madame Marie MONNIER ayant donné procuration à Danièle BOROT

Secrétaire de séance : Cécile DERREVEAUX

L'ordre du jour est le suivant:

- 1- Validation du montant des attributions de compensation provisoires suite au transfert de la compétence des équipements et services scolaires et péri-scolaires à la communauté d'agglomération du Rabastinois, Tarn et Dadou et Vère-Grésigne-Pays Salvagnacois**
- 2- Débat d'orientation budgétaire 2017**
- 3- Proposition de transfert de la compétence "éclairage public" au Syndicat Départemental d'Energie du Tarn**
- 4- Point CCAS**
- 5- Point sur l'intercommunalité**
- 6- Point sur les travaux**
- 7- Questions diverses**

Monsieur le Maire ouvre la séance en renouvelant, en son nom et au nom de la Municipalité ses condoléances à Monsieur Alain BREST suite à la disparition de son père, Simon BREST figure du Rabastinois et poète reconnu.

1- Validation du montant des attributions de compensation provisoires suite au transfert de la compétence des équipements et services scolaires et péri-scolaires à la communauté d'agglomération du Rabastinois, Tarn et Dadou et Vère-Grésigne-Pays Salvagnacois

Reporté

2- Débat d'orientation budgétaire 2017

Vu les articles L 2312-1 et L 2531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,
Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard MONTLIVIER qui donne lecture du document.

L'assemblée est ensuite invitée à débattre sur ce document.

Monsieur Alain BREST souhaite avoir quelques précisions concernant la fiscalité (page 9) : comment baisser le taux communal pour neutraliser le taux de fiscalité ?

Monsieur le Maire indique que 2017 est une année d'incertitude, les montants des attributions de compensations validés le 13/03 en conseil de la Communauté d'agglomération ne sont que des montants provisoires qui ne seront confirmés qu'aux alentours du 30/09, et on ne connaît pas encore le montant des dotations de l'Etat.

Il y aura une baisse des taux d'imposition communaux, mais la commune n'est pas en mesure de se prononcer aujourd'hui, ce ne sera qu'en fonction des éléments qui seront notifiés que la commune pourra se déterminer.

Monsieur Christian TABOURIN souhaite intervenir concernant un des projets 2017 relatif à l'analyse de l'état sanitaire des platanes sur les allées et intervention (page 14).

Un diagnostic sanitaire avait déjà été réalisé lors du précédent mandat, il ne voit donc pas l'intérêt de refaire un diagnostic de ce type.

Monsieur Jean-François CARIVEN indique avoir pris connaissance de ce diagnostic de manière attentive mais précise que les maladies évoluent de même que les traitements. De plus, autant ce diagnostic donne les précisions sur les arbres à abattre mais ne peut donner toutes les préconisations pour ceux « altérés » .

Monsieur le Maire précise qu'aucune étude ne sera menée si elle n'est pas nécessaire, toutefois, dans ce cas précis l'étude devra être actualisée au vu de l'analyse portée sur les arbres dits « altérés ».

Monsieur Alain BREST demande si les chiffres sur le résultat de fonctionnement 2016 sont des projections.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas plus de détail à ce jour car les chiffres ne sont pas définitifs, il rajoute que 2017 est une année charnière et que les budgets ne pourront plus être comparés aux précédents en raison des changements intervenus.

Monsieur le Maire tient à assurer à tous les membres du conseil municipal de la volonté commune de « garder le cap » quant à la maîtrise de la pression fiscale.

Le Conseil municipal **à l'unanimité** donne acte de la tenue du DOB 2017 tel que présenté en séance.

3- Proposition de transfert de la compétence "éclairage public" au Syndicat Départemental d'Energie du Tarn

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Paul BOZZO qui indique à l'assemblée que le contrat avec la société SPIE arrivant à échéance :

- Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 3 octobre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET),
- Vu les statuts du SDET, notamment ses articles 4-2-4 et 6,
- Vu les conditions techniques et administratives du transfert de la compétence en matière d'éclairage public,
- Vu le règlement d'intervention du SDET fixant les règles de participation des communes membres et indiquant que celles-ci peuvent être révisées par délibération du Comité Syndical du SDET,
- Considérant que le transfert des compétences facultatives requiert une délibération de la commune en application de l'article 6 des statuts,
- Considérant que l'article 4-2-4 des statuts permet au SDET « D'exercer en lieu et place des personnes publiques membres, sur leur demande, la compétence éclairage public.
- Considérant qu'en application des dispositions de l'article L 1321-9 du CGCT, les personnes publiques peuvent choisir :
 - De transférer la totalité de la compétence (option 1),
 - De conserver la partie de la compétence relative aux travaux de maintenance sur le réseau d'éclairage public. Dans ce cas, l'intervention du Syndicat se fait dans le respect des choix urbanistiques et d'aménagement de l'adhérent (option 2).
- Considérant l'article 5721-6-1 du CGCT qui stipule que dans le cadre d'un transfert de compétence, les installations d'éclairage restent la propriété de la collectivité et sont mises, à titre gratuit, à la disposition du Syndicat pour lui permettre d'exercer la compétence transférée
- Considérant que les communes gèrent et assument directement la fourniture d'électricité relative à l'éclairage public,

Au vu des éléments qui précèdent, le Conseil municipal doit se prononcer sur le transfert de ladite compétence en matière d'éclairage public dans les conditions mentionnées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **à l'unanimité** :

- Prend acte et valide les conditions techniques, administratives et le règlement d'intervention du transfert de la compétence en matière d'éclairage public,
- Décide de transférer au SDET, la compétence « éclairage public » selon l'option 1, conformément à l'article 4-2-4 des statuts du SDET,
- Décide d'inscrire annuellement les dépenses correspondantes au budget.

4- Point CCAS

5- Point sur l'intercommunalité

Monsieur le Maire donne lecture des points inscrits et validés lors du Conseil d'agglomération qui s'est tenu le 13/03/2017.

Monsieur Alain BREST précise que l'adhésion de la Communauté d'agglomération au Comité National d'Action Sociale n'a été validée que pour une année.

Monsieur le Maire confirme ces propos et précise que la Communauté d'agglomération réfléchit à la création d'un Comité des Oeuvres Sociales.

6- Point sur les travaux

Batiment :

- Mise en place d'une main courante au stade Béteille pour homologation du terrain.
- Mise en place cages de hand ball salle Béteille
- Mise en sécurité de l'escalier de la Mairie : ouverture placoplat pour accès
- Entretien fontaine Place Guillaume de Cuhn
- Finition vestiaires des ateliers

Voirie :

- Préparation et mise en place des panneaux et marquages au sol pour le plan de circulation de la ville
- Abattage de 2 platanes place Auger Gaillard

7- Questions diverses

Madame Annie VIGNERAC regrette que le compte-rendu de la précédente séance du 06 mars ne soit pas validé ce jour.

Monsieur le Maire rappelle l'inauguration de l'exposition au Musée le 02/04 à 18h00.

La distribution du Bulletin Municipal est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h56.